



Magistrats en matière de protection de la jeunesse dans les provinces belges de Liège et Luxembourg, en Lorraine, au Grand-Duché de Luxembourg, ou encore en Sarre ou en Rhénanie-Palatinat, ce séminaire est pour VOUS !

**Il se déroulera à la Maison des Sciences Humaines
11 Porte des Sciences
L - 4366 Esch-sur-Alzette
Site de Esch-Belval
GPS : 49.503746 | 5. 946892
Standard : (+352) 46 66 44 40 30**

**PARENTS – ENFANTS - LEURS JUGES - LES MESURES DE PROTECTION ET LES FRONTIÈRES :
QUELLES PRATIQUES ? QUELLE COOPÉRATION ?**

Nombre de **parents et d'enfants bénéficiaires d'un accompagnement médico-éducatif ou d'une aide sociale** sont amenés à franchir les frontières de leur État pour vivre à l'étranger ensemble ou séparément. Ces mouvements peuvent être volontaires ou imposés à la suite de la décision d'un juge. Ils peuvent conduire à une amélioration de la situation des enfants (lorsque la prise en charge de l'enfant s'avère plus adaptée de l'autre côté de la frontière) mais parfois aussi à une dégradation (c'est le cas par exemple lorsque la distance géographique entre l'enfant et ses proches s'ajoute au conflit parental, ou lorsque la famille effectue des déménagements incessants pour fuir une intervention sociale). Ils peuvent aussi avoir pour conséquence de mettre de la distance avec une frontière entre l'enfant et son juge.

Il résulte de ces situations des **litiges transfrontaliers**, qui, bien que peu nombreux, n'en demeurent pas moins douloureux. Pour les personnes concernées, ces litiges conjuguent les problèmes de précarité éducative et les incompréhensions culturelles, administratives et juridiques. Pour les professionnels (juges et intervenants sociaux) ces litiges appellent à la coopération au-delà des frontières.

Malgré l'existence de **conventions internationales** (Convention internationale des droits de l'enfant, Règlement Bruxelles IIBis, Convention de La Haye de 1996 sur la protection des enfants ...), certains litiges transfrontaliers sont difficiles à résoudre en raison des **disparités dans les politiques familiales et procédures judiciaires applicables** au sein de l'UE. Dans certains dossiers, il arrive que les magistrats des deux États (État d'origine et État d'accueil de l'enfant ou de sa famille) soient confrontés à des conflits de droit, aux lacunes procédurales ou aux incompatibilités entre les procédures nationales et les règles internationales.

Le présent séminaire **interactif** vous propose d'aborder ces questions. Il est organisé dans le cadre du **projet EUR&QUA** (Projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance) soutenu par les **fonds européens Interreg VA Grande Région**.

Ouvert exclusivement à des magistrats, il invite à réfléchir à **partir d'études de cas réels** aux solutions qu'il serait possible d'envisager pour **optimiser l'issue de dossiers complexes au regard des droits de l'enfant et des parents**. En l'absence de convergence des législations et des pratiques, il s'agit d'envisager la constitution de **réseaux transfrontaliers** opérationnels, capables de coopérer de manière bilatérale ou multilatérale à l'échelle du territoire de la **Grande Région**.

 Programme en page 2

Compte tenu du nombre limité de places pour ce séminaire, nous vous remercions de **vous inscrire avant le 6 septembre 2019** auprès de Mme Catherine Filpa : filpa.catherine@free.fr. Merci de renseigner la demande d'inscription ci-dessous :

Je confirme mon inscription au séminaire des magistrats de la Grande Région le 23 septembre 2019 à Esch-Belval. /
Ich bestätige meine Anmeldung zum Richterseminar der Großregion am 23. September 2019 in Esch-Belval.

Nom / Name : Prénom / Vorname:

Fonction exercée / ausgeübte Tätigkeit:

Institution d'appartenance / Institution der Zugehörigkeit:

- Je parle français / Ich spreche französisch
- Je parle allemand / Ich spreche deutsch
- Je parle les deux langues / Ich spreche beide Sprachen



PROGRAMME		
09H00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	
09H15	Plénière	MOT DE BIENVENUE <ul style="list-style-type: none"> Prof. Dr. Ulla Peters, Université de Luxembourg Benoît Albert, Hénallux, Coordonnateur général du projet EUR&QUA
09H30	Plénière	INTRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> Dr. Stéphanie Mélis, IRTS de Lorraine
10H00	Travail en groupe	SÉQUENCE N°1 – ÉCHANGES SUR PLUSIEURS CAS PRATIQUES AVEC ANIMATEUR ET RAPPORTEUR <u>Rapporteur/Rapporteuse :</u> <ul style="list-style-type: none"> Dr. Jacques Fierens, Université de Namur Dr. Florence N'Diaye, Université de la Sarre
12H00	Pause	DÉJEUNER (sur place)
13H00	Plénière	RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPE
14H00	Travail en groupe	SEQUENCE N°2 – ÉCHANGES SUR PLUSIEURS CAS PRATIQUES AVEC ANIMATEUR ET RAPPORTEUR <ul style="list-style-type: none"> (Même composition que durant la matinée)
15H00	Travail en groupe	TRAITEMENT DES QUESTIONS TRANSVERSALES GÉNÉRALES <ul style="list-style-type: none"> (Même composition que durant la matinée)
15H30	Plénière	RESTITUTION DES TRAVAUX EN GROUPE
16H30	Plénière	DISCUSSION FINALE ET CLÔTURE DU SÉMINAIRE <ul style="list-style-type: none"> Myriam de Hemptinne, juge d'appel de la famille et de la jeunesse (Bruxelles), membre belge du Réseau Judiciaire Européen et du Réseau international de juges de La Haye. Benoît Albert, Hénallux, Coordonnateur général du projet EUR&QUA.
17H30	FIN DU SÉMINAIRE	

Note bene : traduction simultanée (français – allemand) assurée durant le séminaire.



Ce séminaire est organisé par l'ensemble des partenaires du projet EUR&QUA, avec la participation de l'Université de Namur et de l'Institut de Formation Judiciaire belge. Cet Institut prendra en charge les frais de déplacement des magistrats belges (réf. INT-19-517)